

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« L'intervention en milieu multiculturel ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités.

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette UF vise à :

1.1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'UF a pour objet de rendre l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité, le personnel soignant et le personnel d'encadrement, capable d'adopter des attitudes et des comportements d'ouverture propices à favoriser l'aboutissement des objectifs du travail social et de santé en milieu multiculturel

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« L'intervention en milieu multiculturel ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

Pour être admis dans l'U.F., l'étudiant doit exercer les fonctions d'aide familiale ou de personnel soignant, ou de personnel d'encadrement.

Titres en tenant lieu :

- Certificat de qualification d'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité;
- brevet d'aide familiale ;
- certificat de qualification de l'enseignement de plein exercice d'auxiliaire familiale et sanitaire ;
- tous les titres donnant accès aux fonctions d'aide familiale dans les services agréés par les régions et aux fonctions de personnel soignant dans les institutions agréées par l'INAMI et les travailleurs sociaux de ces services.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« L'intervention en milieu multiculturel ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

**3. Recommandations particulières pour la constitution des groupes
ou le regroupement.**

Il est souhaitable qu'il n'y ait pas plus de 20 élèves par classe afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« L'intervention en milieu multiculturel ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

Programme :

L'étudiant sera capable de :

- Considérer l'importance du facteur culturel dans les comportements quotidiens et dans le quotidien des familles ;
- mettre en relation les besoins fondamentaux (physiologiques et émotionnels) des êtres humains en relation avec l'expression de ces besoins à travers l'organisation culturelle, les modes de vie, les rites d'une société donnée ;
- mesurer l'effet des raisons de l'émigration dans le maintien d'éléments constituant la culture d'origine face aux éléments culturels d'un pays d'accueil ;
- différencier les signes extérieurs d'intégration à l'intégration par l'immigré du fonctionnement institutionnel et social dans le pays d'accueil ;
- distinguer, à propos de la santé, de l'hygiène et de la nutrition les comportements ou habitudes culturels de ceux liés au niveau d'information du bénéficiaire et de son entourage ;
- choisir les modes de communication verbaux ou non-verbaux incitateurs de respect mutuel et de tolérance susceptibles d'amener un véritable dialogue entre le travailleur d'un service à domicile ou en collectivité, le bénéficiaire et son entourage ;
- rapporter à l'équipe les informations utiles à l'analyse des conditions d'échanges dans une situation de travail en milieu multiculturel ;
- fixer en équipe des objectifs de travail souhaitables et réalisables dans les limites de sa propre fonction et dans le respect des personnes.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« L'intervention en milieu multiculturel ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Fixation des capacités terminales

Le seuil de réussite sera atteint si à l'issue de l'unité de formation, l'étudiant est capable d'analyser une situation donnée de travail en milieu multiculturel en utilisant des moyens permettant d'identifier l'impact réel des éléments de la culture d'origine de l'immigré et de fixer en équipe les objectifs de travail adéquat à la situation du bénéficiaire et de son entourage.

Le degré de maîtrise sera déterminé par la pertinence et la finesse des propositions élaborées par l'étudiant.

Services aux personnes, à domicile et en collectivité.
Formation continuée :
« L'intervention en milieu multiculturel ».

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Profil du chargé de cours

Un enseignant ou un expert possédant une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans une institution dont la mission est le travail social ou médico-social en milieu multiculturel.